

Sujet : [INTERNET] Participation à l'enquête publique Avril-sur-Loire

De : Sauvons le Bocage Nivernais

Date : 02/10/2023 12:49

Pour : enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe notre contribution à l'enquête publique.

Cordialement

Collectif « Sauvons le Bocage Nivernais »

94 Route du Grand Chemin

58250 La Nocle-Maulaix

[Facebook Sauvons le Bocage Nivernais](#)



Sans virus.www.avast.com

— Pièces jointes : —

Contibution EP.docx

1,0 Mo

Contribution projet centrale agrivoltaïque d'Avril-sur-Loire

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le collectif Sauvons le bocage nivernais souhaite apporter sa contribution concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Avril-sur-Loire.

Le département de la Nièvre est concerné par un développement anarchique de projets photovoltaïques au sol et agrivoltaïques.

A ce jour, environ 60 projets sur sols agricoles sont à l'étude ou en cours d'instruction. 2000 hectares sont concernés.

Le projet est envisagé sur une surface de 45 ha de part et d'autre du canal latéral et exploité par la GAEC du Marly.

Le projet n'apparaît pas compatible avec le SCoT du Grand Nevers qui a émis un avis défavorable. La MRAE a émis de nombreuses recommandations.

Le projet est inclus dans une ZNIEFF II et dans une ZPS à proximité d'un réseau important de zones humides 16,88 ha de zone humide (floristique et pédologique).

Le site est pour partie (15,5 ha) en zone Natura2000 avec de nombreuses espèces protégées notamment des oiseaux migrateurs, qui justifient le classement de la ZPS « Val de Loire nivernais ».

Il y a un fort enjeu sur l'avifaune même si le tableau d'enjeux sur les oiseaux ne récence que les espèces nicheuses, hivernantes et migratrices : quand est-il de la Bécassine des marais, le Bruant des roseaux, le gùprier d'Europe, la Pie grièche à tête rousse, pic noir etc ?

7 journées de prospection sur le site ne sont certainement pas suffisantes pour un diagnostic solide !

Par ailleurs on peut contester le classement de certaines espèces le chardonneret élégant, l'hirondelle rustique, la linotte mélodieuse, la tourterelle des bois, pie grièche écorcheur sont classés modéré alors qu'ils devraient être classés en modéré à fort (forte réduction de la population en France).

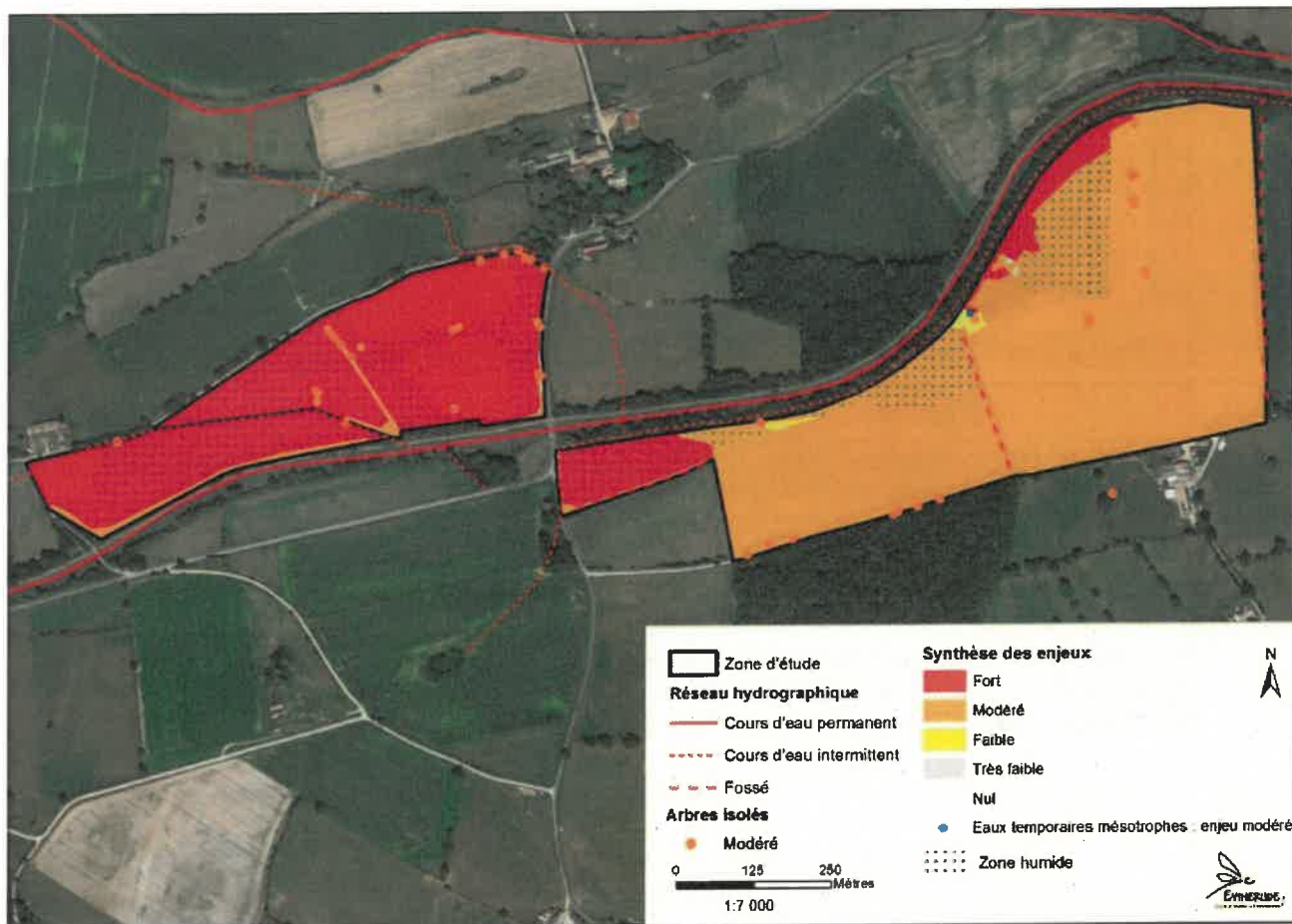
Il en est de même avec les chiroptères !
Seule l'alouette lulu est classée avec un enjeu fort !

Il existe aussi un fort enjeu sur une aulnaie frênaie et des cours d'eau à proximité.

Les enjeux liés aux habitats sont qualifiés de modéré à fort (11 enjeux).

La synthèse des sensibilités écologiques montre principalement des enjeux modérés à forts ...

Globalement les enjeux sur l'environnement sont très forts : sur le patrimoine biologique Zone Natura2000, sur la flore patrimoniale, sur les chiroptères et les oiseaux, sur l'unité paysagère avec une covisibilité directe, sur l'activité touristique (fort (chemin de randonnées), sur l'activité agricole avoisinante (ferme laitière biologique trop proche de la future centrale).



Le collectif Sauvons le bocage nivernais milite pour les installations d'ENR telles que définies dans le SRADDET : privilégier les toitures, terrains anthropisés.

Nous sommes favorables au développement des ENR sur les délaissés d'autoroutes, friches industrielles ; ombrières ...

Tellement d'hectares disponibles plutôt que d'accaparer des terres destinées à l'alimentation humaine, gage de notre souveraineté alimentaire.

Tant qu'un relevé des terrains dégradés et espaces appropriés (toitures, parkings, délaissés d'autoroute...) ne sera pas effectué par le département ou autres instances de l'état, que ces espaces ne seront pas priorités, le collectif Sauvons le bocage nivernais ne peut accepter cette appropriation massive de terres agricoles par les industriels de l'énergie au profit de quelques personnes et au détriment de la majorité.

L'objectif de ce projet est uniquement financier, il ne profite qu'aux propriétaires et à la Société Photosol !

Au regard des nombreuses conséquences négatives sur l'agriculture, sur l'exploitation laitière proche, de la biodiversité, des paysages et des habitants d'Avril-sur-Loire, l'installation de cette centrale sur serait purement et simplement un scandale !

Monsieur le commissaire enquêteur, au regard des éléments apportés, nous vous demandons de donner un avis défavorable au projet d'implantation de centrale photovoltaïque d'Avril-sur-Loire.

Collectif Sauvons le bocage nivernais.

